

SYNTHESE DE L'ETUDE PREALABLE DE 2010

Le mauvais état de la chapelle des Templiers déclenche une série d'études :

- une première étude est commencée par M. Thierry Algrin, ACMH, en 1999 et complétée par des études de sol et des analyses chimiques (Fondasol et LEM) ;
- s'en suit, en 2010, une autre étude menée par M. Vincent Brunelle, ACMH, avec des observations complémentaires réalisées par les bureaux UBC ingénierie et Fondasol.

Rappel sommaire des désordres signalés dans l'étude préalable de 2010 :

réalisé par Vincent Brunelle, Architecte en Chef des Monuments Historiques

Les abords :

Des déficiences du système de collecte des eaux : pavage affaissé et fausse pente depuis le Musée.

Stabilité de l'édifice :

- L'étude conclut que les fissures observées sur l'ensemble de l'édifice ne sont pas imputables à des problèmes de fondation.
- Un problème « superficiel » est signalé au nord-ouest de la chapelle, où la partie ouest avec le portail marque un dévers d'environ 20cm, dû à une poussée mal contenue des deux voûtes superposées du porche.
- Plusieurs fissures au niveau de l'octogone : au droit des baies et aux liaisons des contreforts. Le rapport de structure avait conclu à une insuffisance du contrebutement par les contreforts.
- Les contreforts plats n'assurent plus la stabilité du chœur.

Maçonneries :

- Pierres brisées au niveau des fissures ; infiltrations d'eau ;
- Altération des pierres des corniches ;
- Altération des larmiers autour des baies entraînant un mauvais écoulement des eaux ;
- Présence des végétaux au niveau des couvertures et des glacis ;
- Présence d'algues à l'intérieur de la chapelle, en bas du mur sud-ouest. Traces de coulées autour et en dessous des baies.
- Infiltrations au niveau des voûtes, source de développements biologiques.
- Anciennes ouvertures (baies, portes) rebouchées d'une manière peu esthétique ;
- Décollage par plaquettes des parements au niveau du raccord de l'octogone et du chœur « *des effets expansifs des sels amenés par les injections de ciment peuvent être en cause* ».

Vitraux :

- Vitraux du chœur très déformés ;
- Mauvais calfeutrement des vitraux de l'octogone et de la tribune ;
- Barlotières des vitraux de l'octogone « en mauvais état ».

Sols intérieurs :

- Bon état général ;
- Une marche cassée au niveau du chœur ;
- Présence de la vrillette au niveau du plancher en bois de la tribune.

Couvertures :

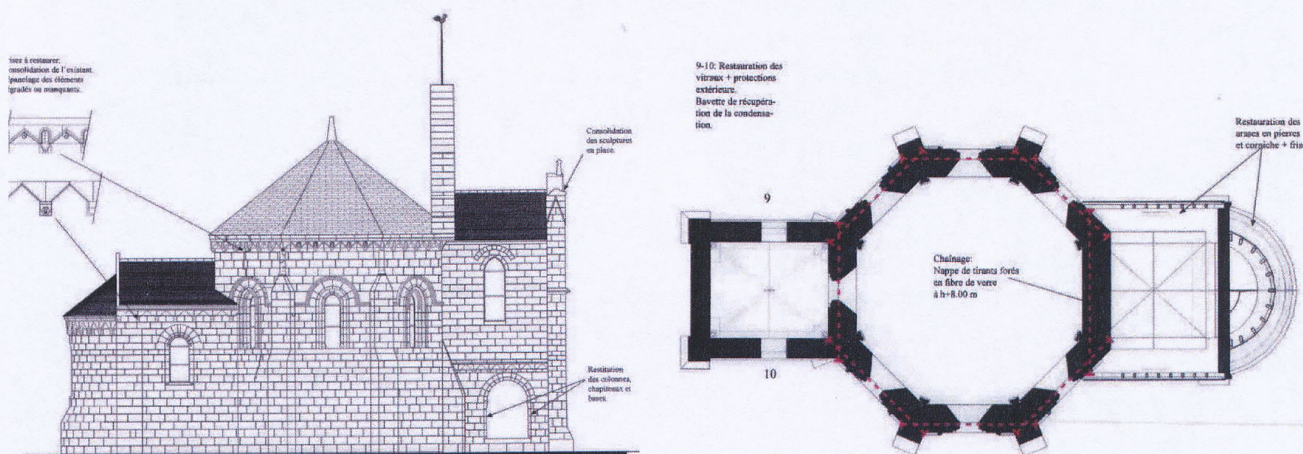
- Couverture du porche vétuste, présence de nombreuses casses ; solins qui lâchent ;
- Couverture en lauzes de l'octogone hors d'usage : éléments délités, casses.

En conclusion de l'étude, les mesures proposées pour la restauration du monument étaient :

• Opérations préliminaires

Abords :

- création d'un regard au nord-ouest de la chapelle ;
- vidange du souterrain nord et reconnaissance du diverticule du souterrain sud.



Elévation nord et plan – état projeté. Extraits du dossier de plans de 2012 de Vincent Brunelle, ACMH

• Tranche n°1 :

Reprise de structure :

- reprise de structure – chaînage (3 variantes sont proposées : chaînage en béton armé, chaînage par fibre de verre entre la corniche et les baies et enfin, chaînage par cerces métalliques) et brochage des contreforts ;

Reprise des infrastructures :

- reprise du réseau de collecte des EP autour de la chapelle (hors sol) ; suppression de l'arbuste au nord-est ; inspection des fondations ;

Reprise des maçonneries :

- reprise des maçonneries avec rebouchage des anciennes portes ;
- restitution des colonnettes du porche et des corniches sculptées ;
- premiers traitements biocides ;

Reprise des couvertures :

- révision de la couverture de l'abside ;
- réfection de la couverture du porche ;
- réfection intégrale de la couverture en lauze de l'octogone.

Reprise des vitraux :

- remise en plomb des vitraux ; traitement des barlotières ;
- réfection des calfeutremments.

• Tranche n°2 :

- suite des traitements biocides intérieurs ;
- reprise des maçonneries intérieures ;
- révision des menuiseries (par les services municipaux).

Cette étude préalable est complétée en décembre 2012 par un dossier de plans.

L'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Picardie sur ce dossier date de janvier 2013.
Les recommandations et orientations suivantes sont émises quant aux préconisations de cette étude :

- Maçonneries et décors sculptés :
 - La restitution des éléments manquants des colonnettes du porche n'est pas souhaitable, ces manques faisant désormais partie intégrante de l'histoire du monument.
 - Mise sous surveillance des fissures intérieures et extérieures préalablement aux travaux de restauration.
 - La restauration du décor sculpté à la charge d'un restaurateur de sculptures.
 - Nettoyage des maçonneries par micro-gommage, avec des essais de convenance. Réfection des enduits.
- Chaînage en fibre de verre : la nécessité de la mise en œuvre d'un chaînage complémentaire étant difficile de juger, alors que l'étude de structure ne tient pas compte de la présence de chaînages en béton existants, des investigations seront à mener en début du chantier afin de vérifier le chaînage du chœur.
- Drainage périphérique : la DRAC Picardie considère ces travaux comme justifiés et de première urgence.
- Humidité : un manque de ventilation étant à déplorer dans la chapelle, il est recommandé de prévoir l'ouverture d'un châssis de vitrail ainsi que l'habillage en plomb des appuis de baie afin d'assurer l'évacuation des eaux de condensation.
- Réfection des toitures :
 - Prévoir une étude de ventilation des combles.
 - Le choix des matériaux de couverture est considéré comme pas justifié par une réflexion sur les dispositions anciennes et les modifications intervenues lors des restaurations antérieures. Il est conseillé d'intervenir en tranche ferme sur la couverture en lauze de l'octogone et de profiter des échafaudages pour mener des investigations sur les couvertures des toitures de l'abside et du porche.
- Menuiseries : la menuiserie de la porte d'entrée dans la chapelle devra être révisée plutôt dans le cadre des travaux menés par l'architecte en chef et non par les services de la Ville.
- Concernant le dépôt lapidaire, la protection, le transfert et le stockage des collections lapidaires doivent être prises en compte dans le cadre de l'opération.

